Convention de coopération CNRST (Maroc) –CNRI (Italie)

* ***Aperçu :***

Le CNRST a conclu en 1988 un accord de coopération scientifique et technologique avec le Consiglio Nazionale delle Ricerche (CNR, Italie).

* ***Objectif :***

Ce programme est destiné aux départements, laboratoires et/ou des équipes marocaines désirant mener un projet de recherche conjointement avec un partenaire CNRI.

* ***Démarche :***

Les porteurs de projets désirant soumissionner doivent adresser un exemplaire papier du projet dûment signé par le chef de projet et le responsable de l’institution ainsi qu’une version électronique pdf au service coopération. Le partenaire Italien, appartenant obligatoirement au CNR italien ou à une institution qui lui est affiliée, devra présenter le même projet en ligne auprès du CNR en suivant la procédure disponible au niveau de l'Intranet du CNRi : <http://intranet.cnr.it>.

Les projets déposés seront évalués conjointement par les experts du CNRST et du CNRi.   
Dans le cas d’une demande de renouvellement d'un projet en cours, il est nécessaire de fournir un rapport final qui spécifie de manière détaillée les résultats obtenus.  
Les projets retenus pour une durée de deux années (renouvelable éventuellement une fois) et obtiendront une dotation annuelle versée par le CNRST à l’équipe marocaine et par le CNRi à l’équipe italienne.